



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par une Conseillère Municipale de Vincennes

OBJET : portant délégation à Madame Cécile HARDY épouse BREON, Conseillère Municipale de Vincennes, des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

ARRETE N° *A-22-356*
EN DATE DU *11 JUIN 2022*

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Île-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjoints, Madame Cécile Héléne HARDY épouse BREON, Conseillère Municipale de Vincennes, domiciliée 27 rue Emile Dequen à Vincennes, est déléguée dans nos fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour procéder le 10 septembre 2022 à 15 heures 30 à la célébration du mariage de :

Monsieur Jean-Baptiste, Arnaud, Marie CAIL

Et

Madame Sybille, Marie, Agnès, Isabelle URVOY de CLOSMADÉUC

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Madame Cécile HARDY épouse BREON



Charlotte
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Île-de-France

Accusé de réception en préfecture
094-219400801-20220711-A-22-356-AI
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022
Date de publication : 12/07/2022

Numéro d'arrêté : A-22-356